

LES AIDES AU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

pour les employeurs privés

**CAP
EMPLOI**
Handicap, recrutement & maintien

Il n'y a pas de limite d'âge pour les contrats de professionnalisation

Les aides de l'État

Pour tout public

Pour les contrats signés
du 1er janvier au 31 décembre 2023

Pour les contrats signés jusqu'au 31/12/2022

[retrouvez l'information ici](#)

Accessible aux
entreprises de

- de 250 salariés

+ de 250 salariés
sous conditions

Pour la préparation d'un
diplôme du niveau CAP
au Master



6000 € pour les alternants de -30 ans
2 000 € (AFE) de 30 à 45 ans
2 000 + 2 000 € (AFE) pour les 45 ans et +

Pour les personnes de 45 ans et +
s'ajoute la réduction générale
des cotisations patronales.

Les aides de l'Agefiph

Cumulables aux aides de l'État

1 500€

pour un contrat de 6 mois

2 500€

pour un contrat de 12 mois

3 500€

pour un contrat de 18 mois

4 500€

pour un contrat de 24 mois et +

5 000€

pour un CDI

* L'aide est proratisée au nombre de mois.

Aides mobilisables dans les 6 mois
suivant la date d'embauche.

Contactez votre chargé de mission Cap emploi
au 02.51.37.65.18

CAP EMPLOI 85
Handicap, recrutement & maintien

20 Impasse NEWTON,
85000 LA ROCHE SUR YON
02.51.37.65.18

capemploi@capemploi85.com

Acteur du service public de l'emploi piloté par :



Retrouvez nous sur
www.capemploi-85.com

